

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023 (en nature ou en numéraire)

Nom de l'Association

Sigle éventuellement

Ce dossier doit être rempli par toute association :

- **qui a bénéficié de LOCAUX, INSTALLATIONS, MATERIELS ou SERVICES (subvention en nature) en 2020, 2021 ou 2022, et/ou qui souhaite en bénéficier en 2023,**
- **et/ou qui a bénéficié d'une subvention financière en 2020, 2021 ou 2022, et/ou qui souhaite en bénéficier en 2023.**

Subvention demandée par l'Association pour 2023 (Vous pouvez réaliser une demande en numéraire et une demande en nature sur le même formulaire en cochant les 2 cases) :

en nature : la demande concerne une aide autre que financière, sollicitée pour un événement particulier ou pour une durée plus longue.

en numéraire : la demande concerne une aide financière, c'est-à-dire sous forme de versement(s) de somme(s) d'argent

	MONTANT DE LA SUBVENTION FINANCIERE
ACCORDEE EN 2020	
ACCORDEE EN 2021	
ACCORDEE EN 2022	

MONTANT DE LA SUBVENTION FINANCIERE SOUHAITEE en 2023 :

CE DOSSIER DOIT ETRE RETOURNE AVANT LE 16 DECEMBRE 2022, DERNIER DELAI, SOUS FORME DEMATERIALISEE (SCANNEE) A :

c.godard@ville-chantilly.fr	Associations à objet culturel et cultuel
f.brunet@ville-chantilly.fr	Associations à objet lié à l'enfance et au monde scolaire
b.boudali@ville-chantilly.fr	Associations à objet lié à la jeunesse et au sport
b.decacqueray-valmenier@ville-chantilly.fr	Associations à objet social et humanitaire
f.servelle@ville-chantilly.fr	Association à caractère environnemental
f.kern@ville-chantilly.fr	Association à caractère économique et patriotique
d.savary@ville-chantilly.fr	Autres Associations

Exceptionnellement, si vous le renvoyez sous format « papier » (en deux exemplaires) :

Mairie de Chantilly
-(Nom de l' élu de rattachement de votre association)-
11 avenue du Maréchal Joffre BP 50119
60501 CHANTILLY CEDEX

Toutes les rubriques doivent être complétées ; tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de retour ne pourra pas être pris en compte.

Si nécessaire, vous pouvez prendre contact avec l' élu(e) chargé(e) ou le service du secteur associatif qui vous concerne :

Mme Caroline GODARD	Associations à objet culturel et cultuel
Mme Florence BRUNET	Associations à objet lié à l'enfance et au monde scolaire
M. Hubert SALAUN	Associations à objet lié à la jeunesse et au sport
Mme Bénédicte De CACQUERAY	Associations à objet social et humanitaire
M. Frédéric SERVELLE	Association à caractère environnemental
M. François KERN	Association à caractère économique et patriotique
Mme Delphine SAVARY	Autres Associations

Vous pouvez contacter aussi Mme Florence WOERTH, Maire-adjoint aux Finances

MERCI DE VERIFIER QUE LES PAGES 13 ET 14 SOIENT SIGNEES.

FICHE 1 INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

◊ Identification de l'association :

- Nom – Dénomination de l'association :

- Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

- Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal :

Ville :

Tél : /__ /__ /__ /__ /__ /__ E-mail :

- Nom et adresse de votre compagnie d'assurance de l'association (joindre une attestation) :

-Site Internet de l'association :

-Page Facebook :

◊ Présentation statutaire :

- Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture et date :

-Date de publication au Journal Officiel :

-N° SIRET (s'il existe) :

-Objet ou but de l'association (tel qu'il résulte des statuts) :

◊ Assurance :

- Nom de la compagnie d'assurance :

- Adresse :

- Numéro de police :

◊ **Composition du bureau :**

	Prénom	Nom	Portable	Mail
Président				
Vice-président				
Trésorier				
Trésorier-adjoint				
Secrétaire				
Secrétaire-adjoint				

-Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

◊ **Organisation de l'association**

◊ Votre association est-elle reconnue d'Utilité Publique OUI NON
Si oui, date de publication au Journal Officiel :

◊ Votre association est-elle titulaire :
D'un agrément Jeunesse et Sports OUI NON
D'un agrément Éducation Nationale OUI NON

D'un autre agrément. Si OUI, préciser lequel :

◊ Votre association adhère t'elle à une fédération ou union :
 Départementale Régionale Nationale

Dans ce cas, merci d'indiquer le nom complet :

◊ Les activités de l'association vous mettent-elles en relation avec d'autres collectivités territoriales ?
 OUI NON

Si OUI, lesquelles :

◊ Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales ?

OUI NON

Si oui, précisez lesquelles :

◇ Bénévoles et salariés

	2021		2022	
	Nombre	Heures annuelles estimées	Nombre	Heures annuelles estimées
Salariés permanents				
Salariés temporaires				
Éducateurs, formateurs, animateurs bénévoles				
Éducateurs, formateurs, animateurs rémunérés				

◇ Votre association fait-elle établir ses comptes par un expert-comptable ?

OUI

NON

◇ Votre association fait-elle certifier ses comptes par un commissaire aux comptes ?

OUI

NON

◇ Membres de l'association

Indiquer le nombre des adhérents :

			2020	2021	2022
Moins de 12 ans (primaire)	Cantiliens	H			
		F			
	Non Cantiliens	H			
		F			
12-18 (Collège-lycée)	Cantiliens	H			
		F			
	Non Cantiliens	H			
		F			
Adultes	Cantiliens	H			
		F			
	Non Cantiliens	H			
		F			
Seniors	Cantiliens	H			
		F			

+60	Non Cantiliens	H			
		F			

Indiquez le Montant annuel de la cotisation :

Catégories	Tarif	Réductions éventuelles	Part fédérale	Part Ass.	Nombre de Passe sport citoyen OISE 15€	Pass'Sport National 50€

◊ **Nombre de personnes non adhérentes** à l'association qui ont bénéficié de ses activités au cours de l'année : (cela peut concerner des spectacles, des cours ...). Détailler autant que nécessaire

A titre payant :

A titre gratuit :

◊ **Date de la dernière Assemblée Générale** :

FICHE 2 COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Pour TOUTES les associations, remplir le tableau ci-dessous.

Pour les associations disposant de documents comptables spécifiques, remplir le tableau ci-dessous ET joindre les derniers bilans et comptes d'exploitation.

Si l'exercice comptable n'est pas l'année civile, adapter : ex : 1/09/2021– 30/06/2022

Situation financière	Exercice 2021	Prévisionnel Exercice 2022	Prévisionnel Exercice 2023
RECETTES DE L'EXERCICE			
<u>Subventions :</u>			
. Commune de Chantilly	_____	_____	_____
. Autres communes	_____	_____	_____
. CCAC.....	_____	_____	_____
. Département	_____	_____	_____
. Etat	_____	_____	_____
. Autres	_____	_____	_____
<u>Produits des Cotisations :</u>			
. Membres actifs, Nb	_____	_____	_____
. Autres membres, Nb	_____	_____	_____
<u>Produits des manifestations de l'association :</u>			
.....	_____	_____	_____
.....	_____	_____	_____
<u>Autres produits (préciser lesquels)</u>			
<u>Dons</u>			
<u>Produits financiers</u>	_____	_____	_____
TOTAL DES RECETTES (A)			
DEPENSES DE L'EXERCICE			
<u>Frais de personnel :</u>			
. Salaires et charges	_____	_____	_____
. Déplacements	_____	_____	_____
. Autres	_____	_____	_____
<u>Frais Administratifs :</u>			
. Assurances	_____	_____	_____
. Secrétariat	_____	_____	_____
. Affiliation à des Fédérations	_____	_____	_____
<u>Frais de fonctionnement :</u>			
. Entretien	_____	_____	_____
. Documentation	_____	_____	_____
. Chauffage, électricité, locations	_____	_____	_____
. Frais divers	_____	_____	_____
<u>Charges des manifestations de l'association</u>			
.....	_____	_____	_____
.....	_____	_____	_____
<u>Investissements</u> (montant de l'amortissement annuel)	_____	_____	_____

- Immobilier	_____	_____	_____
- Équipements	_____	_____	_____
<i>Frais financiers</i> (Remboursements d'emprunts, frais bancaires)	_____	_____	_____
.....			
.....			
<i>Autres</i> :			
TOTAL DEPENSES (B)			
RESULTAT TOTAL (A-B)			

Si votre association ne produit pas un bilan joint à ce dossier, indiquer :

Le montant de la trésorerie (disponible et placements) prévisible au 31 décembre 2022 :

Le montant de la trésorerie (disponible et placements) estimé au 30 juin 2023 :

L'association demande une subvention de fonctionnement de : _____ euros

FICHE 3 LES AIDES INDIRECTES ACCORDEES A L'ASSOCIATION

Il s'agit ici de faire le relevé détaillé des mises à disposition, par la ville, de locaux, stade, gymnases, salles, équipements de toute nature, personnel municipal, photocopies reçues par l'association etc...

Les locaux

Les locaux de l'association sont-ils :

La propriété de l'association

La propriété d'un tiers

Une location

Mis à disposition par la ville

Autres :

Montant du loyer annuel :

Montant des charges :

Indiquer l'adresse :

Pour les locaux mis à disposition de la ville, préciser le nom des locaux, stade, gymnases, salles, équipements et durée d'utilisation (Exemple : Salle Saint Jean 3h/semaine ; Salle Decrombecque 4h/semaine) :

Avez-vous payé vos consommations et fluides (eau, électricité, chauffage...) ? OUI NON

Avez-vous payé les frais de ménage et d'entretien ? OUI NON

Autres aides :

Veuillez préciser les diverses aides octroyées par les services municipaux par l'association dans le cadre de manifestations organisées en 2021 :

- Personnel municipal mis à votre disposition (préciser le service assuré) :
- Matériel utilisé :
- Nombres de photocopies :

- Autres services accordés par la Ville :

Participation aux événements de la Ville en 2022: ? OUI NON

Lesquels :

Avez-vous signé une convention avec la ville : OUI NON

Si oui, avec quel service :

Concernant quel projet :

FICHE 4 DESCRIPTIONS DES ACTIONS 2021/2022

Pour les associations qui en disposent, joindre le **rapport moral et d'activités** présenté à la dernière Assemblée Générale.

Dans tous les cas, préciser les actions réalisées (objectifs et description rapide, le public visé et le public accueilli – nombre, catégories...).

Lorsqu'une subvention a été allouée ou une aide matérielle apportée par la commune de Chantilly pour une action spécifique en 2022, détailler la réalisation

FICHE 5 PROJETS ET PERSPECTIVES POUR 2023

Toute demande de subvention ou une aide matérielle sollicitée à la commune de Chantilly, doit préciser l'action (les actions) concernée (s) et doit être justifiées de manière détaillée, sous la forme suivante :

PROJET : Objet de la demande

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? : OUI

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : *caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, sexe, résidence, participation financière éventuelle, ...*

Date ou période de réalisation :

Moyens matériels et humains :

De même, lorsqu'une subvention ou une aide matérielle est sollicitée de la commune de Chantilly pour une action spécifique, détailler son objet, comment elle sera ouverte au public, et ses conditions de réalisation.

Avant de signer, vérifier que toutes les rubriques ont été renseignées, et en particulier

- Le nombre d'adhérents, dont le nombre de cantiliens,
- Le montant de la cotisation annuelle par adhérent pour chaque catégorie d'adhérents,
- Les données financières (bilan, budget, trésorerie),
- Les mises à disposition de locaux et de matériels et le recours aux services techniques de la ville,

Veillez à signaler tout changement dans les données de votre association sur le site internet de la ville ou sur la plateforme des associations de la ville.

Rappel :

Toute association qui bénéficie d'un appui de la ville, notamment sous forme de moyens techniques ou en personnel, de prêt de salles, s'engage notamment à prendre une part active :

- ***Dans les projets et activités de la ville au service de ses habitants***
- ***Et notamment par sa participation au Forum des Associations, occasion privilégiée de faire connaître aux cantiliens ou non cantiliens les activités et engagements qui leur sont proposés***

Toute association qui bénéficie d'une subvention à hauteur de 23 000 € s'engage à signer le contrat d'objectifs entre la ville et l'association (document à télécharger et à remplir).

Par ailleurs, l'Association s'engage à respecter la Charte de la vie associative de Chantilly ainsi que la Charte des associations eco-responsables.

A défaut, la ville serait en droit de remettre en cause les moyens octroyés à l'association et/ou pourrait exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, diminuer ou suspendre la subvention (voir les termes dans le contrat d'objectifs)

L'association s'engage à faire figurer le logo de la ville dans l'ensemble de ses documents d'information.

Vu et certifié exact, à Chantilly le

Le Président

Le Trésorier

L'expert-comptable

Le Commissaire aux Comptes

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je soussigné (e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal (e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures- celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondants),
- que l'association est régulièrement déclarée,
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- que l'association souscrit à la Charte de la vie associative de la ville de Chantilly,
- que l'association souscrit à la Charte des associations éco-responsables,
- exactes et sincères les informations de la présente demande de subvention, notamment la mention de l'ensemble des demandes de financement déposées auprès d'autres financeurs publics,
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'état, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte,
- que l'association a perçu un montant total cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieure ou égale à 500 000 euros

supérieure à 500 000 euros

- que l'association souhaite une subvention financière pour l'année 2023 de €

Cette aide, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB)

Fait à Chantilly, le

Signature du/de la Président (e) ou de son représentant en joignant une délégation de signature :

ANNEXE : Pièces à joindre à votre dossier

► Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**

► **La liste des personnes chargées de l'administration de l'association** (composition du conseil d'administration, du bureau...)

► Si le présent dossier de demande n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire de la demande.**

► Le compte rendu financier et qualitatif conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat du 24 mai 2005 (JORF du 29 mai 2005)

Si la somme des demandes de subventions sollicitées auprès des différentes autorités administratives est inférieure à 23 000 euros,

► Vous n'avez pas à fournir d'autres documents.

Si votre (ou vos) demande(s) de subvention auprès des différentes autorités administratives est (sont) supérieure(s) à 23 000 euros,

► Les derniers comptes approuvés

► Le dernier rapport d'activité approuvé.

► la Charte de la vie associative de la ville de Chantilly signée

► la Charte des associations éco-responsables signée

► L'attestation d'assurance

Rappel : Toute association qui a été bénéficiaire d'une subvention au cours de l'exercice doit adresser à la Mairie, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée,

► Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes approuvés** de votre association

► **Le compte rendu financier** de l'action pour laquelle la subvention a été utilisée.